

Conseil municipal du 9 mars 2021

1. Travaux d'isolation du bâtiment. Musée des Ardoisières et salle associative

Le conseil sollicite une subvention au titre de la DSIL.

Les travaux d'isolation du musée sont éligibles au titre de la transition énergétique. Un dossier de demande de DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) a été déposé (30 % des travaux). Cette aide est conditionnée à la complétude du dossier avec délibération et bilan énergétique prouvant le gain généré par les travaux. Pour les mêmes travaux, une demande de subvention auprès du département dans le cadre du plan de relance avait été demandé (50 % des travaux).

2. Schéma Vélo

Le conseil sollicite une subvention.

La commune a été sollicitée par l'Office du Tourisme de Rostrenen dans le cadre du dispositif "Schéma Vélo" mis en place par la région Bretagne. Il s'agit d'investissements (petits équipements) pour améliorer l'accueil des itinérants au bord des voies vertes.

Après un état des lieux, la Région, le Département et l'Office du Tourisme du Kreiz Breiz ont identifié Maël-Carhaix comme étant un pôle principal. Certains équipements sont obligatoires (table de pique-nique abritée, box à vélo, panneau d'information...). L'aide financière pourrait atteindre 50 %.

3. Renouvellement de la Convention de mise à disposition de l'Etang Des Sources à la Fédération de pêche.

Cette convention sollicitée par la Fédération de Pêche 22 et l'Association de Pêche de Maël-Carhaix est établie pour une durée de 15 ans.

Elle règle les conditions de la mise à disposition pour l'exercice de la pêche dans

un but de loisir de l'Etang des Sources dans la limite des terrains nécessaires à la pêche et à la gestion piscicole.

4. Convention d'adhésion à L'ALECOB

La Commune adhère depuis 2017 à l'ALECOB.

L'ALECOB (Agence locale de l'énergie du Centre Ouest Bretagne) a pour objectif d'aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques.

La cotisation annuelle est de 1.20 € par habitant et par an. L'adhésion permet d'obtenir des subventions au titre de la transition énergétique, d'optimiser les abonnements électriques ou encore de programmer des travaux avec estimation des gains générés.

Nous avons également optimisé certains compteurs électriques surdimensionnés ou encore la demande de subvention DSIL qui nécessite une grille énergétique que l'ALECOB a réalisé pour nous.

Cette convention est renouvelée pour une durée de 3 ans.

5. Convention d'adhésion au groupement de commandes du SDE

Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor propose aux collectivités et établissements publics du département un groupement d'achat d'énergies qui porte aujourd'hui sur la fourniture d'électricité et de gaz naturel réseau.

L'intérêt de ce service est de mutualiser les achats pour obtenir des prix plus performants et de faciliter les procédures dans un contexte règlementaire lié au marché de l'énergie complexe et évolutif.

Le conseil municipal décide d'adhérer à ce groupement.

6. Annulation de la vente d'un immeuble

Par délibération du 11 juillet 2018, le conseil municipal validait la vente de la propriété URVOAS, 12 Rue des Ardoisières (2 parcelles : AC 121 et AC 122). Ces parcelles étaient devenues propriété communale suite à une procédure de bien

vacant sans maître.

En 2013, les deux parcelles étaient mises en vente auprès de l'étude de Maître LE LAY.

La parcelle AC 122 a été vendue. La personne s'étant portée acquéreur de la parcelle AC 121 ne donne plus de signe d'intérêt pour l'achat

Etant donné l'état de vétusté très avancé et du risque d'un tel immeuble menaçant ruine, le conseil municipal décide d'annuler la vente et d'envisager la démolition de la maison.